



MAIRIE DE FARÉBERSVILLER - Place de Lorraine - 57530 Farébersviller

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Dimanche 01 Avril 2026 à 19h00

Mairie de Farébersviller

L'an 2026, le 01 avril 2026, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, régulièrement convoqué s'est réuni à la suite de la convocation du 26 mars 2026.

La présidence de la séance est confiée à Madame Marie ADAMY Maire de la commune de Farébersviller. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Comme le prévoit le règlement intérieur, la séance est filmée et il y a conservation des débats qui sont retransmis sur la chaîne Youtube. Suite à une panne informatique l'enregistrement de la séance a débuté au cours du point N° 3 portant sur le rapport du CFU.

L'ordre du jour appelle discussion et vote sur les points suivants

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 mars
Installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Fixation du nombre d'administrateurs du CCAS
3. Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS
4. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
5. Rapport CFU 2025
6. Validation du Compte Financier Unique 2025 budget principal ville
7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget principal ville
8. Validation du Compte Financier Unique 2025 budget lotissement
9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget lotissement
10. Validation du Compte Financier Unique 2025 budget eau
11. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget eau
12. Débat sur les orientations du projet de budget primitif 2026
13. Vote des taux des taxes directes locales
14. Modification du règlement intérieur
15. Tableau des membres des commissions permanentes

La présidente procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal et constate que le quorum est atteint

Présents :

Madame ADAMY Marie, Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim, Monsieur ANANICZ Brice, Madame ARANDA Aurélie, Madame BECKENDORF Cindy, Monsieur DAGTEKIN Musa, Monsieur DARKAOUI Kamel, Madame DILEK Mujde, Madame EL GAMOUN Houria, Monsieur

ESTRADA Jonathan, Madame FARIS Aicha, Madame FRANGIAMORE Françoise, Madame HARRATH Malika, Madame KALFOUS Clémence, Madame KHOUMRI Louisa, Monsieur KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, Monsieur LAUER Bernard, Madame PIESTA Sylvia, Monsieur RAHAOUI Mohamed, Madame RUSSELLO Marie, Monsieur SAADI Lamine, Monsieur SATILMIS Muhterem, Monsieur SAVALLI Vito Carlo, Madame TUFEKCI ERKILIC Yasemin, Madame TÜZÜN Gülhan, Monsieur WEBER Sébastien

Procurations : Monsieur PODBOROCZYNSKI Julien a donné procuration à Madame Marie ADAMY

Absents excusés :

Absents :

Point 0 /2026 : Installation d'une conseillère municipale suite à démission

Madame le Maire rappelle que Madame Rachida KERMAOUI, et Madame Jale IDIZ élues sur la liste Unis pour Farébersviller, ont présenté leur démission. Conformément aux dispositions du Code électoral, Monsieur Abdellah AOUKACHI et Madame Houria EL GAMOUN, suivant de la liste Unis pour Farébersviller, ont été appelés à remplacer les conseillers démissionnaires. Madame Houria EL GAMOUN, élue sur la liste Unis pour Farébersviller a accepté de siéger en qualité de conseillère municipale de la ville de Farébersviller. En conséquence, Madame le Maire déclare Madame Houria EL GAMOUN installée dans ses fonctions de conseillère municipale et prend immédiatement place au sein du Conseil.

Point 1 /2026 : Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 mars

Madame le Maire, appelle le conseil municipal à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité 27 voix pour.

Point 2 /2026 : Fixation du nombre d'administrateurs du CCAS

Madame le Maire expose que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et qu'il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Madame le Maire propose de fixer à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS. Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS, 8 membres élus au sein du Conseil Municipal, 8 membres nommés par le Maire. Aucune remarque n'est formulée la fixation du nombre d'administrateurs à 8 du CCAS est adoptée à l'unanimité 27 voix pour.

Point 3 /2026 : Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a acté que le conseil d'administration du CCAS est composé de 17 membres dont 8 membres sont élus au sein du Conseil Municipal. Madame le Maire rappelle que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret. Madame le Maire enregistre le dépôt de la liste de candidats aux CCAS composée de Lamine SAADI, Musa DAGTEKIN, Marie RUSSELLO, Françoise FRANGIAMORE, Malika HARRATH, Gülhan TUZUN, Jonathan ESTRADA, Aurélie ARANDA. Après la séance de vote et dépouillement Madame le Maire proclame les résultats et déclare Lamine SAADI, Musa DAGTEKIN, Marie RUSSELLO, Françoise FRANGIAMORE, Malika HARRATH, Gülhan TUZUN, Jonathan ESTRADA, Aurélie ARANDA élus pour siéger au

conseil d'Administration du CCAS. Aucune remarque n'est formulée, la désignation des membres des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS est adoptée à l'unanimité 27 voix pour.

Point 4 /2026 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. La CAO est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics et par cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que cinq membres suppléants. Madame le Maire enregistre le dépôt de la liste composée de Kamel DARKAOUI, Lamine SAADI, Muhterem SATILMIS, Sylvia PIESTA, Brice ANANICZ en qualité de titulaire et Nouridine KOUIDRI ZOURGUI, Mohamed RAHAOUI, Julien POBOROCZYNSKI, Sébastien WEBER; Houria EL GAMOUN en qualité de suppléants. Après la séance de vote et dépouillement Madame le Maire proclame les résultats et déclare Kamel DARKAOUI, Lamine SAADI, Muhterem SATILMIS, Sylvia PIESTA, Brice ANANICZ en qualité de titulaire et Nouridine KOUIDRI ZOURGUI, Mohamed RAHAOUI, Julien POBOROCZYNSKI, Sébastien WEBER; Houria EL GAMOUN en qualité de suppléants, membres de la commission d'appel d'offres. Aucune remarque n'est formulée, la désignation des membres de la commission d'appel d'offres est adoptée à l'unanimité 27 voix pour.

Point 5 / Rapport du Compte Financier Unique

Madame le Maire rappelle que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat. L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif » Madame le Maire présente les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent en 2025 à 6 455 529.02 € ainsi que les recettes de fonctionnement qui sont arrêtés à la somme de 8 827 954,54 €. Concernant l'investissement les dépenses sont à hauteur de 5 446 333.89 € tandis que les recettes sont de 3 369 223.77 €. Les chiffres du CFU eau et lotissement sont présentés.

Au cours du débat, Madame le Maire rappelle que le résultat des comptes de fonctionnement du budget ville ne doit pas se traduire par un déficit, de nombreux travaux ayant été réalisés au cours de l'année 2025. Monsieur Estrada pour le groupe d'opposition souligne que sur l'exercice 2025 la commune enregistre un déficit de 2 M€ qui entraîne une réduction du résultat des comptes de la commune qui passe de 7 M€ à 5 M€. Il complète ses propos en rappelant le risque pour la commune de voir la perte de la DSU. Il y a un risque de mettre les comptes en difficulté si nous accusons des pertes lors des prochains exercices comptables. Madame le Maire reprend et confirme que le suivi des conditions d'attribution de la DSU est une priorité.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

Point 6 / Validation du Compte Financier Unique 2025 budget principal ville

Madame le Maire présente le compte financier unique puis au moment du vote se retire, ne prend pas part au vote. La présidence du conseil municipal est assurée par Monsieur Darkaoui Kamel. Aucune remarque n'est formulée, la validation du CFU 2025 du budget de la ville est adoptée à la majorité par 21 voix pour et 4 abstentions du groupe de l'opposition.

Point 7 /2026 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal ville

Madame le Maire présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal. Aucune remarque n'est formulée, la validation de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal est adoptée à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions du groupe de l'opposition.

Point N° 8 /2026 Validation du Compte Financier Unique 2025 Budget lotissement

Madame le Maire présente le compte financier unique puis au moment du vote se retire et ne prend pas part au vote. La présidence du conseil municipal est assurée par Monsieur Darkaoui Kamel. Aucune remarque n'est formulée, la validation du CFU 2025 du budget lotissement est adoptée à l'unanimité 25 voix pour.

Point N° 9 /2026 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget lotissement

Madame le Maire présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du lotissement. Aucune remarque n'est formulée, la validation du CFU 2025 du budget lotissement est adoptée à l'unanimité 27 voix pour.

Point N° 10 /2026 Validation du Compte Financier Unique 2025 budget eau

Madame le Maire présente le compte financier unique puis au moment du vote se retire et ne prend pas part au vote. La présidence du conseil municipal est assurée par Monsieur Darkaoui Kamel. Aucune remarque n'est formulée, la validation du CFU 2025 du budget eau est adoptée à l'unanimité 25 voix pour.

Point N° 11 /2026 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget eau

Madame le Maire présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du lotissement. Aucune remarque n'est formulée, la validation du CFU 2025 du budget eau est adoptée à l'unanimité 27 voix pour.

Point N° 12 /2026 Débat sur les orientations du projet de budget primitif 2025

Madame le Maire rappelle que les collectivités de 3 500 habitants et plus ont obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (L.1612-26, L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT). Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) est une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget primitif. Madame le Maire détaille le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire en donnant une photographie de la situation mondiale et nationale ainsi qu'un rappel du projet de loi de finance. Madame le Maire poursuit avec la présentation du compte financier 2025 et les orientations de 2026. La présentation se termine par une présentation de la dette et la stratégie financière pour 2026.

Monsieur Estrada pour le groupe d'opposition rappelle que sur l'exercice 2025 la commune enregistre un déficit de 2 M€. L'énoncé du programme 2026 et les potentielles recettes reviendrait à un déficit pour 2026 de 1,670 M€. Il s'inquiète du risque d'un nouveau cycle de déficit, renouvelant aussi le risque pour la commune de subir la perte de la DSU. Il interroge Madame le Maire sur les OPNI qui lui répond que le rapport fait mention des restes à réaliser de 2025 pour 2026 à hauteur de 2 M€ et que l'objectif n'est pas de dépenser la totalité des sommes qui seront engagées. Les OPNI sont la variable d'ajustement qui permet de présenter un budget à l'équilibre. Monsieur Saadi souligne que les investissements au

sein de la commune sont de nature à capter et maintenir une nouvelle population. Madame le Maire souhaite qu'un programme d'urbanisation soit lancé pour accueillir une centaine d'habitants.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB)

Point N° 13 /2026 Vote des taux des taxes directes locales

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Madame le Maire propose le maintien de ces taux, ce qui représenterait une recette de 1 406 845 €.

Aucune remarque n'est formulée, la validation des taux des taxes directes locales de 2026 est adoptée à l'unanimité 27 voix pour.

Point N° 14 /2026 Modification du règlement intérieur

Madame le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur. Considérant la nouvelle organisation de l'exécutif municipal Madame le Maire propose de modifier l'article 7 du règlement intérieur et de créer 6 commissions intitulées

- Commission des finances, de l'emploi et de l'insertion
- Commission de l'aménagement du territoire, des travaux et du cadre de vie
- Commission sociale, scolaire, périscolaire et petite enfance
- Commission sport et jeunesse et de la participation citoyenne
- Commission sécurité
- Commission culture et événements

et de porter à 8 le nombre des membres de chaque commission

Monsieur ANANICZ demande à madame le Maire pourquoi il y a 6 commissions alors qu'il y a 7 adjoints au Maire. Madame le maire précise que l'adjoint au personnel n'a pas de commission. Monsieur ESTRADA demande à Madame le Maire de préciser les délégations des adjoints au Maire et des conseillers délégués. Madame le Maire donne l'information des projets de délégations et précise que ces derniers feront l'objet d'arrêtés de nomination et seront transmis aux élus.

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité 27 voix pour.

Point N° 15 /2026 Tableau des membres des commissions permanentes

Madame le Maire propose de valider le tableau des commissions permanentes à savoir :

Commission des finances, de l'emploi et de l'insertion

Lamine Saadi, Musa Dagtekin, Kamel Darkaoui, Mujde Dilek, Louisa Khoumri, Sébastien Weber, Brice Ananicz, Jonathan Estrada

Commission de l'aménagement du territoire, des travaux et du cadre de vie

Sylvia Piesta, Muhterem Satilmis, Sebastien Weber, Nourdine Koudri Zourgui, Musa Dagtekin, Bernard Lauer, Jonathan Estrada, Aurélie Aranda

Commission sociale, scolaire, périscolaire et petite enfance

Lamine Saadi, GülhanTüzün, Yasemin Tufekci Erkilic, Aïcha Faris, Malika Harrath, Mohamed Rahaoui, Aurélie Aranda, Houria El Gamoun

Commission sport et jeunesse et de la participation citoyenne

Kamel Darkaoui, Lamine Saadi, Nourdine Koudri Zourgui, Mohamed Rahaoui, Yasemin Tufekci Erkilic, Muhterem Satilmis, Brice Ananicz, Jonathan Estrada

Commission sécurité

Sylvia Piesta, Muhterem Satilmis, Julien Podboroczynski, Sebastien Weber, Yasemin Tufekci Erkilic, Mohamed Rahaoui, Brice Ananicz, Houria El Gamoun

Commission culture et événements

Kamel Darkaoui, Mujde Dilek, Yasemin Tufekci Erkilic, Aïcha Faris, Musa Dagtekin, Françoise Frangiamore, Aurélie Aranda, Houria El Gamoun

Aucune remarque n'est formulée. Chaque commission est adoptée à l'unanimité.

Le tableau des membres des commissions permanentes est adopté à l'unanimité 27 voix pour.

Madame Marie ADAMY
Madame le Maire

Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim
Secrétaire de séance.

